

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Macey

SEANCE DU 3 AVRIL 2024

N° de délibération : 2024_14

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil - Mairie de Macey, sous la présidence de **Dominique FLEURET**, maire.

Présents : **BOLLE Hervé, DROCOURT Angélique, FLEURET Dominique, GARDAVOT Jean-Yves, LE FAOU Odile, MARCHIZET Pascal, MARTINS David, NAY Estelle, PICAMAL Claire, ROUSSEAU Cédric, SEVERIN Pascale, THOYER Laure, TONNELIER Pauline, VINCENT David.**

Représentée : **SERRE Laure Pouvoir donné à PICAMAL Claire.**

Madame LE FAOU Odile a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 6. Vote Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2023, est de nouveau voté à compter de 2024. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux des taxes communales 2024 à l'identique de 2023 concernant les parts communales.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par **15 voix POUR**

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **52.01 %** (32,59 % + 19.42 %) (Part départementale suite réforme fiscale)
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : **35,71 %**

DE RÉITÉRER le taux de taxe d'habitation à : **19.14 %**

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 10 avril 2024
Le Maire, Dominique FLEURET,



Dominique FLEURET
2024.04.10 14:06:31 +0200
Ref:6316163-9448390-1-D
Signature numérique
le Maire

Dominique FLEURET